

COMPTE RENDU
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 5 février 2026

Le cinq février deux mille vingt six à 20 heures , s'est réuni le conseil municipal de la commune Les Pechs du Vers, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 12

Date de la convocation : 29/01/2026

Présents :

MARTY Alain – Mc NAB Peter – MECHEININ Jacky - LAPOTRE Sylvain - LARCHER Jean Paul - LABORIE Jean Marc – RANCK Thomas - CHABROUX Patrice

Absents : ROUY Jean Luc - BERTRAND Julien - ROBASZKIEWICZ Malgorzata (pouvoir à J. Mechenin)

DARDENNES Grégory (pouvoir à A.Marty) - BIRONNEAU Josiane (pouvoir à P.Chabroux) - POL Lenny (pouvoir à JP Larcher)

Secrétaire de séance : Patrice CHABROUX

Mr le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération

Nomination d'un Secrétaire de séance

Le conseil municipal nomme Monsieur Patrice CHABROUX secrétaire de séance

par **12 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération

Validation du dernier compte rendu de séance

Le CR de la réunion du conseil municipal du 9 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité

Délibération

Décision modificative

Afin de pouvoir régler le solde de la facture de l'entreprise Divona, il est nécessaire d'abonder l'opération 38 pour 250 € en réduisant d'autant l'opération 10007

Le conseil délibère et valide la dm

Vote à l'unanimité

Délibération

Voyage scolaire

Mr le maire explique la répartition par enfant du coût du voyage scolaire pour les enfants du CM1 et Cm2 par enfant
Part APE 195€

Part parent 195€
Part commune 195€
Le conseil délibère et valide la participation communale

Vote à l'unanimité

Délibération
Devis Nell pour socle de la statue

Mr le maire explique qu'il faut délibérer pour valider le devis du socle de la statue NELL valeur de 1950€ ttc

Le Conseil délibère et valide le devis

Vote à l'unanimité

Délibération
Devis pour controles techniques du bâtiment St Martin

Mr le maire signale que nous avons reçu 2 devis des sociétés SOCOTEC et APAVE pour les travaux du projet de l'ancienne mairie de Saint Martin, il donne la parole à Mr Mechenin qui a étudié les deux dossiers.

Mr MECHENIN donne des explications sur les deux devis qui ne comportent de réelles différences sur le fond. Celui de la société APAVE est beaucoup plus explicite et détaillé.

Concernant le cout des devis : SOCOTEC 15750€HT et APAVE 13652€HT

Le conseil délibère et valide la Sté Apave

Vote à l'unanimité

Délibération
Devis IES pour charpente bâtiment communal de St Martin

Mr le maire explique que sur demande de l'architecte, la mairie a demandé à l'entreprise IES un devis pour l'état de la charpente actuelle du bâtiment.

Celui s'élève à 2100€HT.

Le conseil délibère et valide le devis

Vote à l'unanimité

Délibération
Délibération pour règlement des cartes repas suite aux départs des salariés

Mr le maire explique le besoin de délibérer concernant une facture des repas suite aux départs des salariés été 2025.

Le conseil délibère et valide le règlement Descartes repas

Vote à l'unanimité

Délibération
Convention de mise à disposition du mini bus à la CCCLM

Mr le maire lit la convention entre la CCCLM et la commune des Pechs du Vers pour la mise à disposition du minibus.

Après quelques points d'explications supplémentaires (assurance, extincteur, carnet de bord, boîte de secours..) le conseil délibère et valide la convention **Vote à l'unanimité**

Délibération
Retrait de la phrase entre parenthèse dans le premier article de la délibération du CIA
Précision sur délibération de la prime qui s'appliquera également aux agents non titulaires
Mr le maire donne des précisions concernant la prime accordée aux salariés doit être également donner aux salariés non titulaires sans autre délibération.
Le conseil délibère et modifie l'article 1er

Vote à l'unanimité

Délibération

Demande d'aide dans le cadre du CCAS

Mr le maire donne lecture d'une demande d'aide à l'achat d'un véhicule afin de favoriser la mobilité et l'intégration social et professionnel pour un couple nouvellement arrivé sur la commune. Mr le Maire propose de participer à concurrence de 1000 euros

Le conseil délibère et valide l'aide à concurrence de 1000 € **Vote à l'unanimité**

Questions diverses

1) **SDIS**

Mr le maire donne la parole à Mr Mechenin qui a effectué la visite avec le SDIS au bâtiment BARBIE.

Mr Mechenin donne lecture du compte rendu du SDIS pas de remarques particulières pour le fonctionnement du bâtiment au point de vue sécurité jusqu'à 25 personnes. Il mentionne qu'il sera nécessaire de mettre en place un défibrillateur ainsi qu'une citerne à incendie (emplacement à définir avec le SDIS).

Mr Mechenin nous signale également qu'il n'y a pas de problème concernant la bibliothèque située à l'étage de la mairie si pas d'enfant de la maternelle.

2) **Maison Price**

Mr le maire donne lecture de la proposition d'achat de la maison Price à Saint Martin par Mr et Mme Ganil Rémi.

Le conseil insiste sur la nécessité que les acquéreurs éventuels s'engagent sur de l'habitat à l'année.

Mr le Maire se propose de recontacter les potentiels acquéreurs pour leur demander plus de précisions sur leur projet.

La séance est levée à 22 heures

LES PECHS DU VERS le 9 février 2026

Le secrétaire,
Patrice CHABROUX



Le Maire,
Alain MARTY

